

Conditions générales de vente

En vigueur depuis le 01/06/2025

ARTICLE 1 - Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de services fournies par l'entreprise **Prismatic Studio** inscrite sous le numéro SIREN 944 421 635 (ci-après « le Prestataire ») et représentée par Madame Cyrielle Tramblay auprès de tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Toute commande de prestation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du Client, y compris ses éventuelles conditions générales d'achat, sauf accord préalable, exprès et écrit du Prestataire.

Prismatic Studio se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date d'acceptation du devis ou de la commande par le Client.

Si une disposition des CGV devait être déclarée nulle ou non applicable, les autres clauses resteront pleinement valides. Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV ne pourra être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 - Réalisation de la mission et obligations

Prismatic Studio s'engage à réaliser la mission définie dans le devis ou le contrat accepté par le Client, dans le respect des règles de l'art et des délais convenus, sous réserve de la coopération active du Client.

Sauf mention contraire explicitement stipulée dans le devis ou contrat, la fourniture des contenus (textes, images, illustrations, vidéos) destinés à être intégrés au site est à la charge du client.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire les accès nécessaires (comptes administrateurs, hébergement web, etc.) à la réalisation de la mission, en toute sécurité. En cas de non-fourniture ou de retard dans l'accès à ces outils, **Prismatic Studio** ne pourra être tenu pour responsable d'un décalage du calendrier initial.

Prismatic Studio ne pourra être tenu responsable d'un retard ou d'une impossibilité de livraison si les éléments nécessaires à la réalisation de la mission ne sont pas fournis en temps utile par le Client.

En cas de validation ou de retour tardif de la part du Client, les délais de livraison pourront être réévalués, sans que cela ne constitue une faute imputable au Prestataire.

Toute demande de modification en cours de projet (ajout de contenus, changement d'orientation, etc.) pourra faire l'objet d'un nouveau devis ou d'une facturation complémentaire, après validation du Client.

Les livrables sont considérés comme validés de manière tacite si le Client ne formule pas de demande de modification ou de remarque dans un délai de 10 jours ouvrés après livraison. Toute demande de modification au-delà de ce délai pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

ARTICLE 3 - Tarifs et prestations

Les tarifs des prestations proposées par **Prismatic Studio** sont exprimés en euros, nets de TVA (TVA non applicable – article 293 B du CGI).

Chaque mission fait l'objet d'un devis personnalisé, précisant la nature des prestations, les modalités de réalisation, le tarif appliqué ainsi que la durée de validité de l'offre. La signature du devis par le Client vaut acceptation ferme et définitive des présentes CGV.

Sauf mention contraire, le devis est valable pour une durée de 30 jours à compter de sa date d'émission.

Le devis inclut uniquement les prestations explicitement mentionnées. Toute demande de prestation supplémentaire ou modification en cours de mission non prévue dans le devis initial fera l'objet d'un ajustement tarifaire, soumis à validation préalable du Client.

En cas de mission récurrente ou de contrat à long terme (maintenance, accompagnement), les tarifs pourront être révisés à chaque date anniversaire du contrat, avec un préavis de 30 jours. **Prismatic Studio** informera le Client par écrit de toute modification tarifaire. En l'absence d'opposition écrite dans ce délai, les nouveaux tarifs seront considérés comme acceptés.

L'achat du nom de domaine, l'hébergement du site internet, ainsi que tout autre service tiers nécessaire à la mise en ligne du projet (licences, extensions, services d'emailing, etc.) sont à la charge du Client. Ces frais externes ne sont pas inclus dans le devis, sauf mention contraire, et feront l'objet d'une facturation distincte ou seront directement souscrits par le Client. Toute dépense supplémentaire envisagée par le Prestataire fera l'objet d'un accord préalable du Client.

ARTICLE 4 - Conditions de paiement

Le règlement des prestations s'effectue par virement bancaire, selon les modalités précisées dans le devis ou le contrat. Sauf accord spécifique, un acompte de 30% du montant total est exigé à la commande. La mission ne débutera qu'à réception de cet acompte.

Le solde est à régler à la livraison des livrables, ou selon l'échéancier prévu dans le devis. En cas de mission longue ou fractionnée, des facturations intermédiaires peuvent être établies.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture. Un paiement échelonné peut être accordé à titre exceptionnel, sous réserve d'un accord préalable formalisé dans le devis ou le contrat.

En cas de retard de paiement, des pénalités seront automatiquement appliquées sans qu'un rappel soit nécessaire. Elles seront calculées sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce (applicable aux clients professionnels). En cas de client particulier, le montant des pénalités pourra être adapté de manière raisonnable, dans un souci de conciliation.

En cas de non-paiement d'une échéance convenue, la totalité des sommes restantes pourra devenir immédiatement exigible. Un délai de régularisation pourra toutefois être accordé à la discrétion du Prestataire, en fonction de la situation du Client.

ARTICLE 5 - Contestation et conditions de remboursement

Le Client dispose d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date de réception de la facture pour signaler toute contestation relative à celle-ci, par écrit (courrier ou e-mail). Passé ce délai, la facture sera considérée comme acceptée sans réserve.

En cas d'annulation de la mission par le Client avant son démarrage, l'acompte versé reste acquis au Prestataire à titre de dédommagement.

Si la mission est interrompue en cours d'exécution, les prestations réalisées seront facturées au prorata du travail effectué, déduction faite de l'acompte.

Tout remboursement, partiel ou total sera effectué uniquement après accord écrit des deux parties dans un délai maximum de 30 jours à compter de la décision conjointe.

ARTICLE 6 - Responsabilité

Prismatic Studio s'engage à exécuter les prestations conformément aux règles de l'art et aux spécifications convenues avec le Client.

Toutefois, la responsabilité de **Prismatic Studio** ne saurait être engagée en cas de dommages indirects, perte de chiffre d'affaires, ou autres préjudices immatériels subis par le Client.

Prismatic Studio est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il s'engage à mettre en œuvre toutes ses compétences pour exécuter la mission dans les règles de l'art, mais ne saurait être tenu responsable de l'absence de résultats commerciaux, de visibilité ou de croissance, ceux-ci dépendant de facteurs extérieurs à sa prestation.

Les prestations réalisées par des tiers, même si leur devis est transmis par **Prismatic Studio** restent sous la seule responsabilité du prestataire concerné.

Toute validation, commande ou paiement de la part du Client envers un prestataire tiers engage uniquement le Client avec ce prestataire. **Prismatic Studio** décline toute responsabilité relative à ces prestations externes.

Prismatic Studio peut être consulté par le Client à titre informatif ou consultatif concernant les prestations proposées par des tiers. Toutefois, cet avis est donné sur la base des informations disponibles et ne constitue en aucun cas une garantie de la qualité ou de la réalisation des prestations du tiers. La responsabilité de **Prismatic Studio** ne saurait être engagée en cas de manquement, défaut ou non-exécution des prestations réalisées par ces tiers.

ARTICLE 7 - Confidentialité

Prismatic Studio et le Client s'engagent à garder strictement confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de la mission, qu'elles soient de nature commerciale, technique, stratégique ou autre, pendant toute la durée de la mission. Ainsi qu'après son achèvement.

Ces informations ne pourront être divulguées à des tiers sans l'accord préalable de l'autre partie, sauf obligation légale ou demande d'une autorité administrative ou judiciaire.

- ◆ Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :
- ◆ Tombées dans le domaine public sans faute d'une des parties,
- ◆ Déjà connues avant leur communication,
- ◆ Obtenués légalement de tiers non tenus à une obligation de confidentialité.

Les informations transmises par le Client (coordonnées, éléments liés à la mission, etc.) sont conservées de manière sécurisée et confidentielle, exclusivement à des fins de gestion administrative, de facturation ou de suivi de projet.

Même sur autorisation écrite, **Prismatic Studio** se réserve le droit de refuser la transmission d'informations sensibles à des tiers si elle estime que cela dépasse le cadre de sa mission, engage sa responsabilité ou présente un risque de sécurité ou de conformité.

Conformément à la réglementation applicable, le Client peut demander à tout moment l'accès, la modification ou la suppression de ses données, sauf en cas d'obligation légale de conservation.

ARTICLE 8 - Droit à l'image et droit d'auteur

Le Client garantit détenir tous les droits nécessaires (droit d'auteur, droits à l'image, etc.) sur les contenus qu'il fournit à **Prismatic Studio** (images, vidéos, sons, textes, etc.). Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'éventuelles réclamations liées à l'utilisation de ces contenus, notamment en cas de violation des droits de tiers.

Toute utilisation de l'image de personnes identifiables doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable des intéressés.

Les créations réalisées par **Prismatic Studio** (textes, images, vidéos, maquettes, supports digitaux, etc.) restent sa propriété exclusive jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

La cession des droits d'exploitation des créations réalisées par le Prestataire au bénéfice du Client est formalisée dans un contrat ou un document spécifique distinct des présentes CGV.

Ce document inclura une clause permettant au Client d'autoriser ou de refuser expressément l'utilisation des créations à des fins de communication, portfolio ou promotion par **Prismatic Studio**.

ARTICLE 9 - Incapacité de travail

En cas d'empêchement temporaire du Prestataire (maladie, accident, etc.) celui-ci informera le Client dans les meilleurs délais.

La durée de l'empêchement sera prise en compte pour reporter les délais d'exécution de la mission, sans que cela n'ouvre droit à une indemnité de la part du Client.

Si l'empêchement du Prestataire devait se prolonger au-delà de 30 jours, les parties se réuniront pour convenir d'une solution adaptée, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat, sans indemnité.

En cas d'empêchement du Client empêchant la bonne exécution de la mission (non-fourniture des éléments, validations tardives, etc.), **Prismatic Studio** pourra suspendre l'exécution de la mission jusqu'à réception des éléments nécessaires, sans pénalité ni indemnité.

Tout délai supplémentaire résultant de ces empêchements sera ajouté au calendrier initial, sauf accord contraire entre les parties.

ARTICLE 10 - Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure tout événement extérieur, imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des parties, empêchant l'exécution normale de la mission (exemples : catastrophes naturelles, incendie, inondation, grève, pandémie, décision administrative, etc.).

Sont également considérés comme cas de force majeure les interruptions de services imputables aux prestataires techniques ou fournisseurs tiers sur lesquels repose tout ou partie de la mission, dès lors qu'elles empêchent temporairement ou durablement l'exécution de la prestation.

La partie invoquant un cas de force majeure devra en informer l'autre partie dans les plus brefs délais, par écrit, en précisant la nature et la durée prévisible de l'événement.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, les obligations des parties seront suspendues sans que l'une ou l'autre ne puisse réclamer de dommages-intérêts.

Les délais d'exécution seront prolongés d'une durée équivalente à la période d'empêchement.

Si la suspension excède une durée de 30 jours consécutifs, chaque partie pourra résilier le contrat sans indemnité, par notification écrite adressée à l'autre partie.

ARTICLE 11 - Rupture de contrat

Toute annulation de commande ou rupture de contrat à l'initiative du Client doit être formulée par écrit.

En cas de rupture unilatérale du contrat par le Client avant livraison des livrables, les sommes déjà versées restes acquises au Prestataire à titre de dédommagement. Le Prestataire se réserve également le droit de facturer les travaux déjà réalisés, même partiellement, selon le degré d'avancement du projet.

Dans ce cas, le Client renonce expressément à tout droit sur les créations déjà produites et non livrées. Ces contenus restent la propriété exclusive de **Prismatic Studio**, qui pourra en disposer librement, sous réserve de suppression ou anonymisation de toute donnée permettant d'identifier le Client, conformément à la clause de confidentialité.

En cas de manquement grave ou répété du Client à ses obligations (retard de paiement, absence de collaboration, non-respect des délais, comportements irrespectueux...), **Prismatic Studio** pourra mettre fin au contrat après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours. Dans ce cas, le Client renonce à tout droit sur les créations déjà produites et non livrées, et aucun remboursement ne sera accordé.

En cas de manquement grave du Prestataire à ses obligations, le Client pourra également rompre le contrat après mise en demeure restée infructueuse pendant 30 jours. Dans ce cas, les prestations non réalisées à cette date ne seront pas facturées, et le Client conserve les droits sur les éléments déjà livrés et payés.

ARTICLE 12 - Litiges, loi applicable et juridiction.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française.

En cas de différend relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGV ou des prestations réalisées, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

A défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification écrite du litige, le différend sera soumis aux tribunaux compétents de Béziers qui seront seuls compétents, sauf disposition légale impérative contraire.